Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230803-DEL-81-2023-DE Date de télétransmission : 04/08/2023 Date de réception préfecture : 04/08/2023

Département de l'Isère Arrondissement de LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le jeudi 3 août 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents: Céline BONVINI, , Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, , Michèle GAUTHIER, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés: Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Estelle GHORIS (pouvoir à Guillaume DAVID), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL). Sukran BOYRAZ, Sébastien GACON.

Date de la convocation : 28 juillet 2023

Secrétaire de séance : Stéphanie RADESIC.

Conseillers présents à l'ouverture 19 Quorum atteint.

Délibération n°81-2023 : Modification poste ATSEM (35h à 33h)

Monsieur le Maire rappelle que le temps de travail des ATSEM a été fixé à 33/35ème depuis la non reconduction des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en septembre 2017, suite au Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Pour ne pas être contraint de baisser d'autant le temps de travail des ATSEM (35 à 33 heures hebdo), il leur avait été proposé une mise à disposition auprès du Centre Social Odette BRACHET (CSOB) pour l'organisation du temps repas du centre de loisirs (22h30/semaine) durant six semaines de petites vacances.

Seule, une ATSEM avait accepté cette proposition. Mais par courrier du 12 juin dernier, elle a demandé à ne plus exercer cette mission auprès du CSOB à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Aussi, il convient de ramener son temps de travail à 33 heures comme l'ensemble des ATSEM.

POSTES A SUPPRIMER	POSTES A CREER	DATES
ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 33/35 ^{ème}	01/09/2023

Accusé de réception en préfecture 038-213802614-2023080-DEL-81-2023-DE Date de télétransmission : 04/08/2023 Date de réception préfecture : 04/08/2023

Dans ce cadre, et afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de modifier le tableau des effectifs, en supprimant et créant les emplois.

- -Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale,
- -VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour), LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APROUVE la suppression et création de postes présentés ci-dessus.
- PRECISE que le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié en conséquence.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 août 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

